



RAPPORT D'ACTIVITE

Janvier 2010 - Décembre 2010

Table des matières

1. Vie de la fédération
2. Promotion de la Recherche / Prix européen Micheline Galabert
3. Activités dans le cadre de l'Union Européenne
4. Activités dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen
5. Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe
6. Activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies
7. Activités diverses

1. VIE DE LA FEDERATION

1.1 - L'Assemblée générale électorale (AG) de l'AFEM pour l'exercice 2009 s'est tenue le 23 janvier 2010, au siège social de l'AFEM au 6 rue Béranger, à Paris. Le rapport d'activité, les comptes de résultats et bilans de l'année 2009, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2010 ont été approuvés à l'unanimité. **L'AG était précédée d'une réunion du Conseil d'Administration le 23 janvier 2010.**

L'Assemblée générale a procédé à l'élection pour le renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'AFEM.

- Au titre du collège des associations ont été élues:

France : Forum Femmes Méditerranée, représentée par Esther Fouchier, élue à l'unanimité (37 voix)

Grèce : Ligue Hélienne pour les Droits des Femmes, représentée par Catherine Sophie Dimitroulias, réélue à l'unanimité (37 voix)

Portugal : Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes, représentée par Ana Sofia Fernandes, élue à l'unanimité (37 voix)

- Au titre du collège des membres individuels on été élues:

Espagne : Ines Sanchez de Madariaga, élue à l'unanimité (37 voix)

France : Monique Bouaziz, réélue à 36 voix

Anne Bui, élue à 25 voix

Lyliane Coche, élue à 36 voix

Italie : Elena Vigilante (It.), élue à l'unanimité (37 voix)

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège de l'AFEM à la Maison de l'Europe, au 35 Rue des Francs Bourgeois 75004 Paris, acceptant la proposition de Catherine Lalumière, Présidente.

Le nouveau Conseil d'administration réuni le même jour a procédé à l'élection des membres du Bureau de l'AFEM :

Présidente : Teresa Boccia (Italie, membre individuel)

Vice-présidente : Covadonga Naredo Cambolor (Espagne, Coordination Espagnole pour le Lobby européen des Femmes)

Vice-présidente : Monique Bouaziz (France, membre individuel)

Vice-présidente : Catherine Sophie Dimitroulias (Grèce, Ligue Hélienne pour les Droits des Femmes)

Vice-présidente : Nelly Bandarra (Portugal, Plateforme Portugaise pour les Droits des femmes)

Secrétairerie générale : Catherine Biraben (France, membre individuel)

Secrétairerie générale adjointe : Anne Buig (France, membre individuel)

Trésorière: Lyliane Coche (France, membre individuel)

1.2 - L'AG a procédé à l'évaluation du premier Concours pour l'attribution du «Prix européen d'excellence scientifique de l'AFEM en hommage à la mémoire et à l'œuvre de Micheline GALABERT-AUGÉ», cofondatrice, première Présidente et Présidente d'Honneur de l'AFEM, qui a été lancé depuis le 1er juillet 2009 en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon-Assas avec le soutien du Service des droits des femmes, afin de valoriser les travaux de recherche de jeunes auteur(e)s les plus prometteurs en droit, en sciences politiques et en sciences sociales francophones dans le domaine de la protection des droits fondamentaux de dimension européenne, dont l'égalité des genres. L'Assemblée a été informée par Sophie Dimitroulias Vice-présidente en charge de la Direction du Prix, au sujet des candidatures reçues, de la constitution du Comité d'honneur du Prix et de la campagne de communication effectuée par l'AFEM en partenariat avec les membres du Comité d'honneur. Les documents officiels et communiqués sur le Prix ont été publiés par un grand nombre d'Universités, centres de recherche partenaires, revues, librairies spécialisées ainsi que d'OING dont l'AFEM est membre ou partenaire, en France comme au niveau international et européen. Ils ont été diffusés à l'occasion des séminaires de l'AFEM et des événements auxquels elle a participé (v. aussi ci-après).

1.3 - La répartition des tâches, délégations et missions de représentation qui incombent aux membres du CA telle que définie par la précédente AG a été reconduite par l'AG de 2010. Les tâches fonctionnelles d'administration, de communication interne et externe et de représentation de la fédération, ainsi que celles d'organisation de ses événements et de réactualisation du site internet ont été assurées grâce au travail bénévole des membres du CA, avec la contribution des associations membres et des jeunes membres.

1.4 - Le Bureau de l'AFEM s'est réuni le 30 juin, le 29 septembre et le 18 novembre et le CA le 20 novembre 2010, afin d'assurer la préparation des activités 2010 et en faire le bilan, notamment de la Cérémonie d'attribution du Prix de l'AFEM et de sa Conférence européenne organisées le 19 novembre 2010, ainsi que des autres événements (séminaires nationaux et conférences) organisées par les Coordinations nationales de l'AFEM, et des missions de représentation de l'AFEM. Le CA a coordonné l'administration générale et a préparé l'AG du 12 mars 2011.

1.5 - Durant l'année 2010, l'AFEM a œuvré effectivement pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective de l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux, y compris les droits sociaux et en particulier de l'égalité des genres en tout domaine. Elle a œuvré pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro - méditerranéenne sur la base de ces mêmes valeurs et principes, conformément à ses objectifs statutaires.

A cette fin l'AFEM a poursuivi un dialogue permanent avec les institutions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, les autorités publiques nationales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile. Dans le cadre de ces objectifs, l'AFEM a développé notamment :

a) des activités d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que des activités de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ;

b) des activités de recherche scientifique et de diffusion de la recherche ; c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen et en matière de

droits fondamentaux, auprès des citoyen-ne-s, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

1.6 - Les deux axes prioritaires des activités de l'AFEM en 2010 se résument ainsi:

- a) Information et sensibilisation des citoyen-ne-s, interpellation des instances politiques au niveau de l'UE et de ses Etats membres au sujet : **de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du projet de gouvernance économique européenne, des nouveaux instruments européens de lutte contre les violences faites aux femmes** ; réalisation et diffusion de travaux de recherche portant sur ces enjeux majeurs de l'actualité européenne et internationale pour les droits des femmes.
- b) Information et sensibilisation, soutien aux associations, réalisation et diffusion de travaux de recherche et campagnes d'interpellation des pouvoirs publics au sujet **de la garantie et promotion des droits fondamentaux, notamment de l'égalité des genres, et de la lutte contre les discriminations multiples dans le cadre du Partenariat Euromed / Union pour la Méditerranée.**

1.7 - L'AFEM a poursuivi avec le soutien du Gouvernement français/Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, la diffusion des travaux de recherche et de proposition ainsi que ses analyses d'actualité auprès de son réseau et de l'opinion publique. A cet effet elle a réalisé les actions suivantes:

- a) l'actualisation régulière de son site multilingue modernisé ; b) la diffusion de ses ouvrages et autres publications récentes (v. in www.afem-europa.org); c) la publication d'un numéro spécial de sa Gazette portant sur l'égalité des genres en région euro-méditerranéenne, en date de décembre 2010.

1.8 - Le siège social de l'AFEM est transféré depuis juin 2010 à la Maison de l'Europe au 35-37 rue des Francs –Bourgeois, 75004 Paris. L'AFEM a bénéficié des services rémunérés de : Stéphanie DEVAUX (comptabilité), Cyril MARSAUD (chargé de mission en communication).

2. PROMOTION DE LA RECHERCHE SUR LES DROITS DES FEMMES **« PRIX EUROPEEN D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE MICHELINE GALABERT »**

2.1 - Le premier concours pour l'attribution du Prix européen d'excellence scientifique Micheline Galabert, établi en 2008 partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon – Assas, avec le soutien financier du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, a été clôturé le 31 décembre 2009. L'AFEM a lancé à l'issue du concours la procédure de sélection scientifique pour l'attribution du Prix, conduite du 31 décembre 2009 au 30 juin 2010 sous la responsabilité du Jury du Prix composé de cinq personnalités et présidé par la Professeure Jacqueline Dutheil de la Rochère, Directrice du Centre de Droit Européen de l'Université Paris II. Après examen de huit candidatures, toutes de très grande qualité, le jury a décidé de primer pour son excellence scientifique :

- Katjia SMEDSLUND, auteure de la thèse d'histoire contemporaine dans le domaine des politiques européennes, intitulée « *Les violences à l'égard des femmes en Europe : analyse socio-politique contemporaine et perspectives d'action dans l'Union européenne* », soutenue en 2008 à l'Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle, sous la direction de la Professeure Elisabeth du RÉAU.

Le Jury a également attribué deux mentions spéciales à :

- Carole NIVARD, auteure de la thèse « *La justiciabilité des droits sociaux. Etude de droit conventionnel européen* », soutenue en 2009 à l'Université de Montpellier, sous la direction du Professeur Frédéric SUDRE. Cette thèse a reçu la première mention.
- Viviane YEN-CHING WENG, auteure de la thèse « *Évolution de la problématique des droits des femmes dans le système de protection de l'Organisation des Nations Unies* », soutenue en 2008 à l'Université Paris II, sous la direction du Professeur Emmanuel DECAUX. Cette thèse a reçu la seconde mention.

2.2 - L'AFEM a rendu publique le 30 juin 2010 la liste des membres du Comité d'Honneur du Prix présidé par Catherine Lalumière avec la participation de personnalités des institutions publiques européennes et nationales, OING, associations et universités des pays de l'Union

européenne et de la région euro-méditerranéenne.

2.3 - L'AFEM a organisé la cérémonie d'attribution du Prix européen à l'occasion de sa Conférence européenne « Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique. Droits sociaux et égalité des genres en Europe », sous la responsabilité scientifique de la Professeure Jacqueline Dutheil de la Rochère et la direction de Sophie Dimitroulias, Vice-présidente.

Cet événement placé **sous le haut patronage du Parlement européen**, était organisé dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en partenariat avec le **Centre de Droit européen de l'Université Paris II (Panthéon - Assas)**, avec le **soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**, le 19 novembre 2010, à Paris. Il était accueilli à la salle des Conseil de l'Université Paris II, et a réunit des personnalités européennes des universités, des institutions publiques et de la société civile, ainsi que des jeunes chercheur(e)s, suscitant un débat d'idées novateur et des recommandations concrètes pour une stratégie européenne de cohésion sociale, fondée sur l'acquis international et européen en droits sociaux fondamentaux, dont l'égalité des genres.

Sous la présidence de **Jacqueline Dutheil de la Rochère**, Présidente sortante de l'Université Paris II, Directrice du Centre de Droit européen et de **Sylvie Ulrich**, Présidente d'honneur de l'AFEM, les allocutions d'ouverture ont été prononcées par **Jessica Tristano**, représentante du Vice-président du Parlement européen **Giovanni Pittella**, et **Jean-Marie Heydt**, Président de la Conférence des OING, 4^{ème} pilier du Conseil de l'Europe. La première session portant sur « *les normes et instruments de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », présidée par **Laurence Burgorgue-Larsen**, Directrice du Centre de recherche sur l'UE de l'Université Paris I, a été marquée par les interventions de **Jean-Michel Belorgey**, Président de Section honoraire du Conseil d'État, Rapporteur général du Comité européen des droits sociaux et **Lenia Samuel**, Directrice générale adjointe de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne. Lors de la deuxième session intitulée « *des normes aux faits : perspectives d'avenir* », présidée par **Gérard Timsit**, Professeur émérite à l'Université Paris I, sont intervenues **Carmen Romero**, Députée européenne d'Espagne, **Delia La Rocca**, Professeure à l'Université de Catane, ancienne Directrice du Département de l'Égalité des chances du Gouvernement italien, **Maria Regina Tavares Da Silva**, ancienne Présidente du Comité d'Experts pour l'Égalité entre Femmes et Hommes du Conseil de l'Europe, ancienne Membre du Comité CEDAW et ancienne Secrétaire générale de l'AFEM. **Sophia Spiliotopoulos**, membre suppléant du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et membre du Conseil d'administration de l'AFEM a présenté la **Déclaration de l'AFEM « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique »** sous-tendant une vaste campagne transnationale en vue de l'adoption de la « *stratégie de gouvernance économique européenne* » par le Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010. Le Bâtonnier **Bertrand Favreau**, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens a conclu la Conférence et rendu un hommage appuyé à l'œuvre historique de l'AFEM.

Dans le cadre de cet événement **Catherine Lalumière**, Présidente du Comité d'honneur et **Jacqueline Dutheil de la Rochère**, Présidente du Comité scientifique, ont décerné le Prix européen de l'AFEM à **Katjia Smedslund**, lauréate du premier concours 2010 qui a présenté sa thèse en présence de la Professeure **Elisabeth du Réau** sa directrice de recherche et des autorités de l'Université Paris III, Sorbonne Nouvelle. **Carole Nivard** et **Viviane Yen-Ching Weng** ont reçu les deux mentions spéciales. La cérémonie a été clôturée par les allocutions de la Professeure **Teresa Boccia** Présidente de l'AFEM et **Alain Barrau**, Directeur du Bureau du Parlement européen pour la France.

2.4 - L'AFEM a réalisé et diffusé le film intégral de cet événement disponible sur son site internet depuis le 15 décembre 2010. Le compte rendu de l'événement a été également publié et diffusé dans le Bulletin du Service des droits des Femmes en novembre 2010 et dans le rapport annuel du Bureau du Parlement européen pour la France en décembre 2010 (v. <www.europarl.fr>).

2.5 - L'AFEM a conclu avec les Editions L'Harmattan un accord pour la publication de la thèse de la lauréate du Prix, Katjia Smedslund. A l'issue de la procédure d'évaluation éditoriale du manuscrit soumis par l'auteure en septembre 2010, les Editions l'Harmattan ont notifié à l'AFEM leur accord le 16 décembre 2010. Cet ouvrage paraîtra en 2011 et sera largement diffusé en France et dans

les pays de l'Europe méridionale.

2.6 - L'AFEM a poursuivi par ailleurs la diffusion de ses ouvrages antérieurs, dont le plus récent l'ouvrage «*Égalité des genres et combat contre le harcèlement sexuel: les politiques de l'Union européenne*», publié en 2009 aux Editions juridiques Sakkoulas-Bruylant.

3. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Durant l'année 2010, l'AFEM a eu un rôle à la pointe des mobilisations relatives à l'actualité européenne, notamment dans le cadre: a) de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de l'élaboration de la stratégie de gouvernance économique européenne, en réponse à la crise économique mondiale ; b) de l'Année européenne du volontariat et du bénévolat. Ces sujets ont fait l'objet de positions officielles largement diffusées au niveau européen et national. L'AFEM a également apporté sa contribution à nombre d'événements organisés à l'initiative des institutions européennes et des organisations de la société civile dont elle est membre ou partenaire.

3.1 - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE (2010)

L'AFEM a participé dès la veille de cette année européenne à la campagne de plaidoyer « 2010 building a Europe for all : end poverty.eu campagne », en sa qualité de membre de la Plateforme sociale et de la Coalition européenne d'ONG constituée en 2009 à cet effet, sous la coordination du Réseau Européen contre la Pauvreté (EAPN). A ce titre l'AFEM a contribué par ses positions à l'élaboration des positions conjointes de cette coalition.

L'AFEM a adopté le 5 juin 2010, à l'initiative de Sophia Spiliotopoulos, déléguée au CA de la Ligue Hellénique pour les droits des femmes, la *Déclaration de l'AFEM « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique », par laquelle elle a souligné :*

« La primauté des droits fondamentaux et des objectifs sociaux de l'Union réitérée par le traité de Lisbonne. En particulier:

- Les *droits fondamentaux*, dont *l'égalité des genres*, sont des *valeurs* fondamentales de l'Union (art. 2 TUE).
- Le *but premier* de l'Union est de promouvoir ses *valeurs* et le *bien-être* de ses peuples (art. 3-1 TUE)
- La lutte contre les *discriminations* et la promotion de *l'égalité des genres* sont des objectifs horizontaux de l'Union (art. 3-3 TUE, art. 7-8 TFUE).
- Les *objectifs sociaux* de l'Union, dont *le plein emploi, l'inclusion et la protection sociales et le progrès social*, sont entrelacés avec ses objectifs économiques, dont ils conditionnent l'efficacité; la *cohésion économique* repose sur la *cohésion sociale* (art. 3-3 TUE). »

Considérant que :

« *pour être efficace, toute politique visant à la sortie de cette crise doit être nécessairement dessinée et appliquée à la lumière des valeurs et droits fondamentaux et des objectifs susmentionnés. Sinon, la baisse substantielle des salaires et des pensions, le chômage, l'intensification de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et les tensions sociales qui en résulteront risquent de freiner encore plus la croissance économique et de mener plus rapidement à la récession et à la misère dans toute l'Union.* »

L'AFEM a présenté des proposition circonstanciées appelant instamment à ce :

« *que toute mesure de gouvernance économique soit assortie de clauses sociales obligatoires pour les États membres, dont la mise en œuvre sera soutenue par l'Union.* »

Cette position a sous-tendu une vaste campagne transnationale dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et en vue de l'adoption de la « *stratégie de gouvernance économique européenne* » par le Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010. Elle a été soutenue par nombre d'Organisations Internationales Non Gouvernementales dont :

le Regroupement transversal « Europe et Enjeux mondiaux » de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales 4ème pilier du Conseil de l'Europe qui en a débattu lors de sa

session du 22 juin 2010 réunissant 80 OING, la Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme, l'Alliance Internationale des Femmes (AIF), l' Association européenne des Femmes juristes (EWLA), la Fédération internationale pour le Planning familial - Réseau européen (IPPF EN), University Women of Europe (UWE), l'Organisation des Médecins du Monde, l'Association internationale des Urbanistes (AIU), l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki (HCA), l'Union bouddhiste européenne (EBU), le Conseil Européen des Fédérations Wizo (CEFW), B'NAI B'RITH Conseil International (BBCI), le Forum permanent de la société civile, ainsi que plusieurs ONG nationales des pays méditerranéens de l'Union européenne.

La Déclaration de l'AFEM a été soutenue en conclusion de la Conférence européenne « Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique. Droits sociaux et égalité des genres en Europe », événement placé sous le haut patronage du Parlement européen organisé par l'AFEM dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université Panthéon-Assas avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, le 19 novembre 2010 (v. ci-dessus).

La Déclaration de l'AFEM a été adressée par les Coordination nationales de l'AFEM, et notamment par la Ligue hellénique pour les Droits des Femmes, le Conseil national des Femmes Hellènes, la Coordination Nationale Espagnole pour le Lobby Européen des Femmes (CELEM), la Plateforme Nationale Portugaise pour les Droits des Femmes, aux institutions publique nationales et européennes. A titre d'exemple en France elle a été adressée au Président de la République Nicolas Sarkozy, ainsi qu'aux Ministres des Affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, des Affaires européennes, Antoine Wauquiez, et des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot.

L'AFEM a participé à la Conférence européenne de clôture de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale organisée par la Commission européenne les 16 et 17 décembre 2010 à Bruxelles. Sous la présidence du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, cette Conférence a été marquée par les interventions du Commissaire européen de l'Emploi et des Affaires sociales et de nombreux Ministres des pays membres de l'Union européenne, en présence des médias. Elle a été conclue par l'adoption d'une Déclaration politique conjointe et par l'attribution du nouveau Prix européen du journalisme en matière de lutte contre la pauvreté. L'AFEM y était représentée par sa Vice-présidente Sophie Dimitroulias qui a largement diffusé auprès des représentants des institutions et de la presse européenne sa position « *Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique* » et s'est entretenue à ce sujet notamment avec Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Cohésion sociale.

3.2 - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU BENEVOLAT ET DU VOLONTARIAT (2011)

A la veille de l'ouverture de l'année européenne 2011, l'AFEM a rejoint l'Alliance européenne pour le statut d'Association européenne (EASEA), lancée à l'initiative du Mouvement européen international dont l'AFEM est membre associé, du Forum civique européen, du Conseil européen d'Associations d'intérêt général (CEDAG), du Forum européen des jeunes, de la Plateforme européenne pour l'éducation tout au long de la vie et de SOLIDAR, et réunissant 50 organisation non - gouvernementales européennes. L'AFEM a soutenu et diffusé les positions de cette campagne qui donné lieu à la Déclaration 84/2010 présentée à l'initiative transpartisane des députés européens Regina Bastos (EPP), Marc Tarabella (S&D), Pascal Canfin (Greens-EFA), Marie-Christine Vergiat (GUE-NGL) et Renate Weber (ALDE) et a recueilli au premier trimestre 2011 le soutien du Parlement européen proclamé par son Président Jerzy Buzek en session plénière (381 signatures, en mars 2011).

3.3. - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE

L'AFEM, très active dans le domaine des droits fondamentaux a suivi de près l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (créée le 15 février 2007 par le Règlement (CE) No 168/2007 du Conseil de l'UE) et a présenté des propositions circonstanciées y relatives dans le cadre d'une campagne européenne initiée depuis 2006 et poursuivie depuis. Depuis octobre

2008, l'AFEM est membre de la Plateforme des droits fondamentaux, instituée par l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE. Sa déléguée titulaire est Maître Panayota Petroglou, avocate au Conseil d'État et à la Cour de Cassation helléniques, Secrétaire générale de la section hellénique de l'Association internationale du droit du travail et de la sécurité sociale, membre de la Commission nationale hellénique pour les droits de l'Homme et du CA de la Ligue hellénique pour les droits des femmes, qui a représenté l'AFEM à toutes les réunions de la Plateforme depuis 2008 et y a diffusé les positions de l'AFEM. À la 3^e réunion des 15-16 avril 2010, la déléguée de l'AFEM a présenté une contribution spécifique, qui reflétait des positions constamment réitérées par l'AFEM, en demandant qu'elles soient prises en compte dans les travaux de l'Agence. Cette position soulignait que certains droits fondamentaux, et notamment le droit d'accès effectif à la justice, les droits sociaux et le droit à l'égalité des genres constituent des droits et objectifs horizontaux de l'UE, selon les traités et la Charte des droits fondamentaux, et doivent être traités comme tels par l'Agence. La position rappelait que l'égalité des genres est expressément mentionnée dans le Règlement établissant l'Agence, et que celle-ci, comme toute institution, tout organe et toute agence de l'UE, est obligée par les traités et la Charte de promouvoir activement l'égalité des genres en tant que dimension transversale de tous ses programmes et projets. L'AFEM coordonne son action au sein de la Plateforme avec celle d'autres ONG qui poursuivent des objectifs similaires aux siens, telles la Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme, l'Association Européenne des Femmes Juristes (EWLA), le CECIF, l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE) et autres.

3.4 - CONTRIBUTION AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES INSTITUTIONS DE L'UE

L'AFEM a participé régulièrement aux réunions de la Commission des droits des femmes du Parlement européen (FEMM) et à celles du Comité consultatif égalité des chances entre les femmes et les hommes, étant représentée par Nelly Bandarra, Vice-présidente portugaise.

Parmi les événements institutionnels qui ont marqué l'année 2010 on notera la participation de l'AFEM, étant représentée par Nelly Bandarra :

a) à la séance la « *Violence contre les femmes : on peut l'arrêter !* » organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme par la Commission des droits des femmes du Parlement européen le 16 mars 2010, à Bruxelles. Cette séance était présidée par Eva-Britt Stevenson, présidente de cette Commission, et a réuni de nombreux représentants des 27 parlements nationaux, ainsi que les parlementaires européens et les représentants des ONG. Parmi les intervenants Bibiana Aido Almagro, Ministre espagnole pour l'égalité et représentante de la Présidence espagnole de l'UE, Viviane Reding, Commissaire, Inès Alberdi, Directrice exécutive du Fonds de développement de l'ONU pour la femme (UNIFEM) et Morten Kjaerum, Directeur de l'Agence européenne des droits fondamentaux.

b) au Séminaire sur « *La prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène : la voie à suivre* », organisé conjointement par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, à Bruxelles le 10 juin 2010. Ce séminaire était présidé par les rapporteurs de ces deux commissions Anna Hedh et Edit Bauer, en présence des Présidents des commissions, et de la représentante de la Présidence espagnole, ainsi que de nombreux représentants des institutions et organes européennes et internationales dont Europol, Eurojust, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, l'Organisation internationale du travail, le Conseil de l'Europe, la Cour pénale internationale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

c) à l'audition publique des organisations de la société civile sur l'Initiative citoyenne européenne organisée par la Commission européenne, à Bruxelles le 22 février 2010, faisant suite à la consultation lancée sur le livre vert de l'Initiative citoyenne (IC), à laquelle l'AFEM a répondu et précédant le projet de règlement y relatif présenté par la Commission au Conseil et au Parlement européen. Cet événement a rassemblé environ 250 personnes incluant toutes les organisations et personnes qui ont répondu à la consultation. L'ouverture de la journée était faite par la Présidence espagnole de l'UE représentée par Diego Lopez Garrido, Secrétaire d'Etat espagnol et par

le Vice président de la Commission Maros Sefcovic. Trois Etats membres étaient invités à présenter leur expérience dans ce domaine, l'Italie, la Hongrie et le Portugal, ainsi que des associations nationales.

d) à la Conférence « Les objectifs du millénaire après le sommet de New-York. Quelles avancées ? organisée par la Présidence belge de l'UE et par la plateforme des ONG CONCORD, le 14 octobre 2010 à Bruxelles, à la Maison des Associations.

Cette conférence était ouverte par le Ministre belge de la coopération Charles Michel et clôturée par la Commissaire européen au développement Andris Pielbags. Des représentants des différentes administrations belges et d'autres pays ainsi que d'une centaine d'ONG étaient présents. Après le sommet de New York une évaluation de la situation est faite par le co-concepteur des objectifs du millénaire. L'égalité du genre est un des objectifs parmi les 8 où figurent également l'éducation et la santé. Les promoteurs de la Conférence ont proposé que les Nations Unies créent un groupe indépendant de haut niveau avec la participation de personnalités et ont plaidé pour que l'UE fasse avancer le processus, au delà des affirmations contenues dans les documents.

e) à la Conférence de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) « De la subsidiarité au succès : des régions fortes pour une Europe forte », en collaboration avec la région Bruxelles-Capitale, à Bruxelles, 14 juin 2010. Cette Conférence a commémoré le 25^{ème} anniversaire de l'ARE qui regroupe des autorités régionales de 47 Etats européens a été fondée en 1985 à Louvain (Belgique) par Edgar Faure et Jordi Pujol. L'ARE dispose d'un comité permanent sur l'égalité des chances dont les priorités pour 2010 sont : un observatoire sur le genre, la lutte contre la violence et l'éducation. Sa présidente Monica Carlsson, de Norrbotten en Suède, a présenté les grandes lignes de travail. Par ailleurs, la Commission « Economie et développement régional a organisé un séminaire de formation sur l'entrepreneuriat féminin, visant à présenter les bonnes pratiques et l'assistance aux femmes qui lancent une entreprise¹. On notera les interventions de Jordi Pujol, fondateur de l'ARE, de Michèle Sabban, présidente de l'ARE, du Ministre du Budget de la région Bruxelles capitale et de Danuba Hubner, Présidente de la Commission des régions du Parlement européen qui a présenté l'état actuel des discussions sur le futur de la politique régionale européenne.

3.5 - CONTRIBUTION A L'ACTIVITÉ DES ONG EUROPÉENNES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'AFEM a contribué aux travaux des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre ou partenaire, notamment :

MOUVEMENT EUROPÉEN INTERNATIONAL

L'AFEM est depuis le 26 janvier 2007 membre du Mouvement Européen International (MEI), dont elle a suivi les travaux depuis 2003 en tant qu'organisation observatrice, participant régulièrement au Conseil fédéral du MEI et apportant sa contribution aux travaux de ses Commissions permanentes. A partir de 2010 l'AFEM a le statut de membre associé du MEI. Sophie Dimitroulias est déléguée de l'AFEM auprès du MEI.

Le MEI est une organisation internationale indépendante ayant pour objectif de contribuer à l'établissement d'une Europe fédérale et unie, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux, la paix, et les principes démocratiques de liberté, de solidarité, et de participation des citoyens. Il est composé de 41 conseils nationaux (27 pays de l'UE et 10 autres pays) et de 21 organisations membres, et réunit des représentants d'associations, partis politiques, entreprises et syndicats.

L'AFEM a participé et apporté sa contribution en 2010 aux événements suivants:

a) l'Assemblée fédérale ordinaire du MEI qui a eu lieu à Toledo en Espagne les 11 et 12 juin 2010. L'AFEM était représentée par sa Vice-présidente espagnole Covadonga Naredo Cambolor, qui a participé à la session plénière et aux Commissions de travail du MEI notamment la Commission avenir de l'Europe présidée par le député européen Jo Leinen et y a diffusé sa position «renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique.

b) l'Assemblée fédérale extraordinaire du MEI qui a eu lieu à Bruxelles le 3 décembre 2010. L'AFEM y était représentée par sa Vice-présidente portugaise Nelly Bandarra qui a participé à la

session plénière et aux Commissions de travail du MEI et y a diffusé sa position «renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique.

c) à la Conférence du Mouvement Européen « Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en temps de crise économique: une approche de gouvernance multi niveaux » organisée à Lisbonne les 15 et 16 Octobre 2010. L'AFEM y était représentée par une délégation de la Plateforme portugaise pour les droits des femmes conduite par sa nouvelle présidente Margarida Medina Martins. Elle a diffusé la position de l'AFEM «renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique» qui est reflétée dans les Conclusions de la Conférence adoptée par les acteurs de la société civile et autorités publiques européennes, locales et nationales, au regard de la stratégie économique *Europe 2020 pour une croissance durable, intelligente et inclusive* » et à l'occasion de l'année européenne de la Lutte Contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale.

FORUM PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'AFEM est représentée par Nelly JAZRA, aux réunions régulières du Forum Permanent de la Société civile, qui est membre du Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile. Elle a contribué activement aux divers travaux et initiatives du Forum portant en 2010, notamment, sur les biens communs et droits collectifs et sur le thème « pour une démocratie plus participative ». Elle a été élue membre d'un Comité de pilotage du Forum.

PLATEFORME DES OING DU SECTEUR SOCIAL

L'AFEM a suivi les travaux et événements organisés par la Plateforme dont elle est membre associé et a diffusé ses positions auprès de ses coordinations nationales. Elle a répondu à l'évaluation des membres par la Plateforme qui a reconduit la participation de l'AFEM en 2010.

PARTICIPATIONS DIVERSES

Parmi les nombreux événements de la société civile auxquels l'AFEM a participé en 2010, étant représentée par Nelly Bandarra on notera :

a) le séminaire sur la citoyenneté européenne « Action des citoyens et actes », organisé par le Center for European policy studies (CEPS) à Bruxelles, le 27 avril 2010, séminaire destiné à la présentation des résultats d'un travail de recherche, intitulé ENACT (Enacting European Citizenship), financé par la Commission européenne et coordonné par la « Open Study University » du Royaume Uni, dans le cadre du 7^{ème} programme de recherche. L'ouverture des travaux était faite par Viviane Hoffmann, vice chef de cabinet de la Commissaire pour la Justice, les droits de l'homme et la citoyenneté, Viviane Reding.

b) le Séminaire sur « Dialogues sur les réformes dans les pays arabes », organisée par Freedom House, à Bruxelles le 1 juin 2010, en conclusion du projet « Dialogues on reform in the Arab world ». Différentes réunions ont eu lieu avant celle de Bruxelles en Jordanie, en Egypte et en Algérie. On notera la participation de Haifa Abu Ghazaleh, sénatrice jordanienne, Munira Fakhro, académicienne et candidate de l'opposition aux élections à Bahrein, Alia Ali Alfarid écrivain et journaliste de l'Arabie Saoudite, Isra Abed et Fatah Rashed coordinatrice de l'Egyptian Democratic Academy. Les revendications pour l'égalité ont été réaffirmées par tous les intervenants considérant la participation des femmes comme indispensable pour une démocratisation de la société, et exigeant la primauté des lois universelles sur la charia. Un appel a lancé pour que l'UE et les organisations internationales partagent leurs expériences et appuient les organisations de la société civile afin que l'égalité et la démocratie puissent progresser dans ces pays.

c) la 8^{ème} Conférence du Forum des peuples Europe et Asie (Asia Europe people forum) « Challenging and eroding corporate powers- Building states of citizens for citizens », organisé du 2 au 5 octobre 2010 à Bruxelles par l'Institut des Hautes études en communication sociale, parallèlement à Conférence des Chefs d'Etat, afin de leur adresser un message sur des thèmes à la fois économiques et sociaux, rassemblant. La conférence a rassemblé 400 délégués de diverses organisations d'Asie et d'Europe, incluant des syndicats, ONG, organisations de femmes et autres associations.

4. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EUROMED

4.1 - L'AFEM participe depuis 1995 aux Fora Civils Euromed réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005), à Marrakech (novembre 2006) et à Marseille (octobre 2008) et à Alicante (mai 2010).

4.2 - L'AFEM est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, instituée avec le soutien de la Commission européenne depuis 2005 et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des 43 États partenaires du Partenariat Euromed. L'AFEM est élue depuis novembre 2007 au Conseil d'Administration de la Plateforme, où elle siège étant représentée par Sophie Dimitroulias (déléguée titulaire). L'Assemblée générale de la Plateforme réunie à Istanbul, les 19 et 20 décembre 2009, ayant procédé aux élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration, y a réélu l'AFEM représentée par Sophie Dimitroulias (déléguée titulaire) et Teresa Boccia (déléguée suppléante) pour un mandat de 4 ans.

La Plate-forme Euromed est le plus important regroupement d'acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région réunis autour d'une charte de valeurs et de principes universels, dont fait partie intégrante l'égalité entre femmes et hommes. La Plate-forme est composée de réseaux, de fondations et d'organisations non gouvernementales internationales ou régionales, de réseaux thématiques euro-méditerranéens, de réseaux thématiques régionaux, de réseaux locaux et sectoriels, de plateformes nationales et réseaux nationaux, qui agissent sur le terrain de la défense des droits de la personne, de la démocratie, de la paix et de la prévention des conflits, des migrants, de la sauvegarde de l'environnement, de l'égalité entre hommes et femmes, du développement durable, de la promotion des droits économiques et sociaux, de la culture etc.

4.3 - L'AFEM contribue ainsi aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités internationaux et européens, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat.

4.4 - L'AFEM a participé aux réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues en 2010 successivement à Alicante (mai) et à Paris (juin) et a apporté sa contribution à l'administration générale, aux campagnes d'interpellation et aux événements de la Plateforme Euromed. Elle a contribué en particulier à la reconstruction du site internet de la Plateforme Euromed confiée au « groupe de travail communication » du CA auquel participe Sophie Dimitroulias.

4.5 - A ce titre, l'AFEM a notamment coorganisé deux événements majeurs qui ont marqué l'année 2010, étant les points culminant d'une mobilisation sans précédent du mouvement des femmes et plus généralement de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour mettre fin aux violations des droits des femmes et promouvoir en commun l'égalité des genres en tant que valeur et droit universel :

a) la Conférence régionale « Pour une égalité réelle des genres dans la région Euro-Méditerranéenne », organisé par la Plateforme Euromed et le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REDH) en collaboration avec le Réseau marocain Euromed, avec le soutien de la Commission européenne, à Casablanca, du 22 au 24 avril 2010.

Cet événement était consacré à l'évaluation de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le Renforcement du rôle des femmes dans la société des 11-12 novembre 2009, à laquelle l'AFEM a participé étant représentée par Sophie Dimitroulias dans le cadre de la délégation de la Plateforme Euromed représentant la société civile des 43 pays partenaires. Il a donné suite à la Conférence régionale « *Gender Equality in the Euro-Med Region: From Plan of Action to Action?* » organisée par la Plateforme Euromed et le REDH, avec le soutien de la Commission européenne, les

24-25 octobre 2009, auquel l'AFEM avait également contribué. La Conférence a réuni plus de 80 organisations nationales et régionales, les plus représentatives du mouvement des femmes et de la société civile des deux rives de la Méditerranée, qui se sont penchées sur les Conclusions ministérielles afin d'évaluer comment les instances politiques de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée ont répondu aux attentes de la société civile, de faire le bilan de l'acquis de leurs mobilisations historiques et de tracer la voie d'une concertation et mobilisation plus ample en faveur de l'égalité des genres. On notera que sur proposition de l'AFEM, le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité était invité à intervenir lors de cet événement.

L'AFEM a été en charge du document de cadrage, des Conclusions et du Rapport final de cette Conférence régionale qui ont été élaborés par Sophie Dimitroulias, présentant une synthèse de ces 2 journées très denses en analyses et témoignages ancrés sur les expériences et réalités de terrain des différents pays de la région. Elle a aussi présenté une **communication en 1^{ère} session plénière d'évaluation des résultats de la Conférence Ministérielle**. Teresa Boccia, Présidente et Ana Sophia Fernandes, membre du CA de l'AFEM, Présidente de la Plateforme portugaise pour les droits des femmes, ont été **rapporteuses de la 3^{ème} et 4^{ème} session conclusive de la Conférence**. Parmi les membres de l'AFEM y ont aussi participé le Conseil National des Femmes Hellènes représenté par Eleni Adam, également Secrétaire générale du Conseil européen du Conseil international des Femmes (CECIF) et aussi le Forum Femmes Méditerranée, représenté par Esther Fouchier.

b) Le Forum civil Euromed organisé par la Plateforme Euromed et la Plateforme nationale espagnole qui en est membre avec le soutien du gouvernement espagnol dans le cadre de la Présidence espagnole de l'UE, avec le soutien de la Commission européenne, à Alicante du 14 au 16 mai 2010. Cet événement qui a réuni plus de 250 organisations de la société civile autonome des 43 pays de la région Euro-méditerranéenne, étant consacré à l'égalité, a mis à l'honneur **l'égalité des genres en tant que dimension transversale de l'ensemble de ses ateliers et a rendu hommage à la contribution historique des associations du mouvement des femmes dans la région.**

L'AFEM, représentée par Sophie Dimitroulias, en sa qualité de membre du Comité de pilotage du Forum a présenté en session plénière conclusive une communication sur l'égalité des genres dans le Partenariat Euromed/ Union pour la Méditerranée et notamment les Conclusions de la Conférence précitée qui ont été adoptée par l'ensemble des participant(e)s dans la **Déclaration finale** en vue de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée. **L'AFEM représentée par Teresa Boccia, Présidente et Ana Sofia Fernandes, membre du CA a aussi présenté deux communications thématiques** dans le cadre des ateliers du Forum consacrés aux questions socioéconomiques et au développement durable. Parmi les membres de l'AFEM le Forum Femmes Méditerranée était aussi invité à participer au Forum civil représenté par Esther Fouchier.

L'AFEM a par la suite diffusé les Conclusions du Forum civil auprès des autorités publiques du Partenariat Euromed des pays où elle est implantée.

4.6 - Sophie Dimitroulias est membre du Comité d'orientation stratégique (COS) du Programme régionale « Société civile » lancé en 2010 avec le soutien de la Commission européenne, sous la coordination de l'Institut pour la Méditerranée de Rome (IMED), par un consortium d'organisations de la société civile dont la Plateforme Euromed participant à son Comité de pilotage. Elle a participé à ce titre à la 1^{ère} réunion du COS qui s'est tenu au siège de la Commission européenne à Bruxelles, le 28 janvier 2011 en présence de ses représentants et avec la participation de représentants d'autres institutions européennes et internationales dont du Parlement européen, du Comité économique et sociale européen et des Nations Unies qui sont des invités permanents aux réunions du COS. Le but de cette session était de discuter et arrêter la structure des Orientations que le COS devra élaborer dans les deux prochaines années, ainsi que le plan d'action relatif.

4.7 - L'AFEM a également participé comme tous les ans au Sommet Euromed des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, qui s'est tenue à Rome du 10 au 12 novembre 2010, étant représentée par sa Présidente Teresa Boccia. Lors de ce Sommet, des délégations de la plupart des pays de l'UpM et le Comité économique et social européen (CESE) se sont penchés sur la participation de la société civile à l'UpM et, plus spécialement, sur la création d'une Assemblée des conseils économiques et sociaux et institutions similaires s'inscrivant dans l'architecture

institutionnelle de l'UpM.

Dans ce cadre l'AFEM était une des trois organisations de la société civile invitées aux côtés de la Plateforme Euromed. **La Présidente de l'AFEM est intervenue en session plénière pour souligner l'impérieuse nécessité de promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans le cadre du Partenariat Euromed / UPM et pour relater les recommandations formulées lors des événements précités. La Déclaration finale du Sommet tenant compte de ces recommandations y a consacré plusieurs points.** Elle s'est félicité «*du cadre commun d'action pour la période 2006-2011 qui a été adopté lors de la conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue à Istanbul en 2006, et du suivi qui lui a été donné lors de la conférence ministérielle de l'UpM organisée à Marrakech en novembre 2009*». Néanmoins elle a souligné «*qu'afin de garantir la mise en œuvre efficace des mesures, il est nécessaire de leur octroyer des moyens appropriés*»

4.8 - L'AFEM a apporté sa contribution à d'autres événements organisés par les institutions européennes notamment au Séminaire du Centre Salto Youth de la Commission européenne intitulé «*Empowering women*», au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Dans le cadre de ce séminaire réunissant durant une semaine, 50 jeunes étudiants et représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de l'égalité des genres dans différents pays membres et partenaires de l'UE, Sophie Dimitroulias était invitée à présenter une communication sur les normes du droit international et européen en matière d'égalité des genres, les 14 et 15 décembre 2010.

4.9 - La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005, étant représentée par Sophie Dimitroulias. **Elle a été élue lors de l'Assemblée constitutive du REF en 2009 à la Vice-Présidence du REF et est depuis l'Assemblée générale de septembre 2010 membre au Bureau exécutif.** Elle a participé aux réunions du Bureau du REF, et a contribué au comité de pilotage de ses travaux et initiatives, notamment à la campagne «*Demain le Monde*», relative aux objectifs du millénaire pour le développement et axée sur les violences faites aux femmes. La Vice-présidence du REF est actuellement assurée par le Forum Femmes Méditerranée (membre de l'AFEM) représenté par Esther Fouchier. Ce réseau national multisectoriel, représente les associations françaises auprès de la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM-UPM.

4.10 - On notera enfin la participation de la Plateforme portugaise pour les droits des femmes assurant la coordination nationale de l'AFEM au Portugal, à la réunion internationale «*Womanist*», soutenue par l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne, à Istanbul les 5 et 6 Novembre 2010, notamment à la session consacrée à la coopération entre les ONG des femmes et les parlementaires.

5. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

5.1. L'AFEM jouit du statut participatif d'Organisation internationale non gouvernementale auprès du Conseil de l'Europe (CoE) depuis 2001. A ce titre elle est habilitée à présenter des réclamations collectives pour violation de la Charte Sociale européenne pour la troisième fois consécutive en mai 2010. L'AFEM œuvre constamment pour la défense, la promotion et application effective dans les Etats membres des valeurs et droits fondamentaux consacrés par la CEDH (v. www.coe.int/ong).

L'AFEM est membre de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING), un des 4 piliers de l'organisation. Elle a été élue membre de la Commission permanente, représentant la Conférence des OING, de janvier 2006 à janvier 2009. Elle y a été représentée par Micheline Galabert jusqu'en 2007 et Sophie Dimitroulias.

5.2 - Depuis janvier 2009 la déléguée titulaire de l'AFEM auprès du Conseil de l'Europe, Sophie

Dimitroulias, siège à titre individuel au Bureau (organe exécutif de la Conférence) en qualité de rapporteure pour un mandat de 3 ans, suite à son élection par les organisations membres de la Conférence réunies en session plénière, le 28 janvier 2009. En cette qualité elle siège également à la Commission permanente (organe directeur de la Conférence).

A ce titre Sophie Dimitroulias a participé aux réunions régulières du Bureau tenues durant l'année 2010 au siège du CoE à Strasbourg et à Paris et a contribué à ses tâches, qui consistent notamment en l'organisation des travaux des sessions plénières de la Conférence, la coordination de ses Commissions et Groupes transversaux, la mise en œuvre des décisions de la Conférence et de la politique de communication interne et externe, la représentation dans le cadre des événements organisés par le CoE et auprès des institutions de l'UE.

Elle a été chargée par le Bureau en 2010 :

a) de la procédure de l'octroi et du retrait du statut participatif des OING auprès du COE et présenté l'avis de la Commission permanente au Secrétaire général du CoE en septembre 2010;

b) de la rédaction de l'Accord de coopération entre la Conférence des OING et le Centre pour l'interdépendance mondiale (Centre Nord Sud) du CoE, qui a été signé par le Président de la Conférence des OING et le Directeur exécutif du Centre Nord-Sud lors de la session plénière du 27 janvier 2010 ;

c) de la rédaction de l'Avis de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe sur la Recommandation 1893(2009) de l'Assemblée parlementaire concernant l'avenir du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) et la proposition pour une nouvelle Résolution statutaire sur le Centre Nord-Sud, adopté par la Commission permanente de la Conférence des OING le 28 avril 2010 (CONF/SC(2010)1), et présenté au Comité des ministres du CoE qui a en tenu compte dans la rédaction finale des statuts du Centre Nord Sud.□

d) de la représentation de la Conférence des OING conjointement à Annelise Oeshger, Présidente d'honneur et à Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence au Séminaire « L'égalité entre les hommes et les femmes : une voie vers la démocratie véritable », qui a eu lieu le 6 décembre 2010 à Moscou étant organisé par le Comité des mères des soldats russes. Cet événement le deuxième consécutif depuis 2009 a été co-organisé par la Conférence des OING dans le cadre du Programme cadre de 3 ans (2008-2011) intitulé : « Renforcer la société civile et la participation civique dans la Fédération de Russie » conduit avec le soutien du Secrétariat du Conseil de l'Europe et du Ministère russe des Affaires étrangères afin d'améliorer la coopération entre ONG et autorités et donc le rôle de la société civile dans la vie publique et la définition des politiques. Sophie Dimitroulias y a présenté une communication sur les normes et instruments du droit international et européen relatif à l'égalité des genres et leur application par la Fédération russe. Elle a contribué à la Déclaration finale de la Conférence.

e) de la rédaction du rapport d'activité annuel 2010 de la Conférence des OING qu'elle a présenté en session plénière en janvier 2011, en présence du Directeur de la DG des Affaires politique du Secrétariat général du COE.

5.3 – La déléguée de l'AFEM est intervenue activement aux 4 sessions plénières de la Conférence des OING (janvier, avril, juin, octobre 2010) et a contribué aux réunions et travaux réguliers des Commissions et Groupes transversaux de la Conférence.

Au sein du Regroupement transversal « Europe et enjeux mondiaux », elle a été chargée de l'animation d'un Groupe de travail sur « Les enjeux Nord-Sud » depuis 2009, et y a exposé et diffusé régulièrement les positions de l'AFEM ainsi que celles de la Plateforme Euromed. Sur proposition de l'AFEM ce regroupement et la Conférence en session plénière de janvier 2011 ont adopté la résolution « La Conférence des OING salue la révolution du Jasmin en Tunisie ».

Au sein du Regroupement transversal « Egalité entre femmes et hommes », elle a suivi

l'élaboration de la Convention du CoE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a présenté à la Présidente du groupe Karine Nordmeyer déléguée de la Conférence au Comité CACVIO en charge de l'élaboration de la Convention, une **contribution de l'AFEM contenant des amendements** à l'avant projet de celle-ci. Cette contribution a été élaborée en collaboration avec Sophia Spiliotopoulos, membre du CA de l'AFEM.

Au sein de la Commission Droits de l'Homme, en qualité de co-rapporteuse du Groupe de travail « Droits de l'Homme et religions », elle a été chargée de l'étude intitulée « Egalité des genres et droits universels des femmes. Les limites des traditions, cultures, coutumes et religions » finalisée en mars 2011. Ce rapport sera publié et diffusé en 2011.

5.4 – L'AFEM a activement pris part aux événements thématiques, ad hoc, organisés par la Conférence des OING et les autres piliers du CoE, à l'occasion des sessions plénières à Strasbourg et dans les États membres du CoE. Elle a participé notamment :

a) à la Journée européenne de la biodiversité organisée par la Conférence des OING dans le cadre de la session plénière de printemps du 26 au 28 avril, avec la participation de Mevlut Cavusoglu, président de l'Assemblée parlementaire du CoE (APCE), ayant abouti à la signature conjointe avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux le 28 avril de la Déclaration commune "Agir ensemble pour la biodiversité".

b) à la Table Ronde sur "La Burqa: symbole d'oppression ou affirmation identitaire", organisée par la Conférence des OING à l'initiative du Regroupement transversal Egalité entre femmes et hommes, lors de la Session d'été le 22 juin 2010, à la veille de l'adoption de la résolution y relative par l'APCE, avec la participation de nombreux parlementaires et de la presse. Sophie Dimitroulias était invitée à représenter l'avis du Regroupement transversal et a présenté une communication plaidant pour l'interdiction générale de la burca contrairement à l'avis de l'APCE. A cette table ronde est intervenue également la Présidente de l'Association française Egales, Martine Cerf, invitée par le Regroupement sur proposition de l'AFEM.

5.5 – Dans le cadre de la réforme du Conseil de l'Europe mise en oeuvre en 2010, la déléguée de l'AFEM a participé régulièrement aux réunions de la Commission permanente de la Conférence des OING tenues à Strasbourg et à Paris tout au long de l'année 2010 en cellule de crise, afin d'élaborer la stratégie de la Conférence des OING. Elle a contribué à la rédaction de ses positions officielles plaidant pour une réforme équitable du Conseil de l'Europe respectueuse de son quadrilatère institutionnel et notamment de la place statutaire de la Conférence des OING (v. Les Déclarations sous le titre « Menaces sur la démocratie au sein du Conseil de l'Europe » adoptées par la Conférence des OING réunie en session plénière en juin et octobre 2010.)

L'AFEM et les autres organisations féminines membres de la Conférence ont contribué à la campagne de la Conférence des OING à ce sujet. L'AFEM dans les différents pays où elle est implantée a saisi les parlementaires et les Ministres des Affaires étrangères et diffusé les déclarations adoptées par la Conférence des OING en session plénière en juin et octobre 2010.

6. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

6.1 - L'AFEM est accréditée à la Commission du Statut de la Femme (CSW), en sa qualité de membre associé de l'Alliance Internationale des femmes (AIF), élue au Conseil d'administration (CA) de l'AIF, où elle est représentée par Monique Bouaziz. Elle représente l'Alliance notamment auprès de l'UNESCO.

Le Congrès de l'AIF tenu en novembre 2010 en Afrique du Sud a réélu Monique Bouaziz au CA pour un mandat de 3 ans et l'a confirmée comme déléguée de l'AIF à l'UNESCO.

6.2 - L'AFEM a participé cette année à la 54e session de la Commission du statut de la femme, réunie en mars 2010, à New York au siège des Nations Unies. La déléguée de l'AFEM, a participé à la réunion du Ministère français des Affaires Etrangères pour la préparation de la 54^{ème} Session. A New York elle a participé aux travaux organisés par la Mission Française, la Présidence espagnole de l'Union Européenne, le Lobby Européen des Femmes, ainsi qu'aux deux Ateliers proposés par l'AIF. Elle a aussi participé aux travaux des Commissions et à la journée de l'ECOSSOC.

6.3 - L'AFEM a apporté son soutien à la campagne « Dites non –Tous Unis pour mettre fin à la violence contre les femmes » promue par le Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme.

6.4 - Dans le cadre de l'Unesco, la déléguée de l'AFEM a participé :

a) à la Conférence Générale de l'UNESCO qui a duré 3 semaines aux mois d'octobre, et aux 2 Journées Internationales des ONG qui ont été organisés dans ce cadre, ainsi qu'à une table ronde sur thème « Croissance ou Décroissance : le monde à la croisée des chemins » avec la participation de scientifiques « Objecteurs de croissance » envisageant l'économie sous un angle différent que celui de la croissance et de la décroissance.

b) aux Commissions ad hoc et aux Commissions Programmatiques Mixtes UNESCO /ONG où elle a représenté l'AIF. Elle diffusé et fait connaître les déclarations de l'AFEM ainsi que ses initiatives scientifiques auprès des représentants de l'Unesco et des OING.

A la Commission des Droits de l'homme elle a collaboré à l'organisation d'une journée sur le thème « Femme, Afrique, Développement Humain » le 2 février 2011, ainsi qu'à une journée sur la Déclaration des droits de l'enfant où elle a fait participer des enfants d'origine Africaine (250 enfants étaient présents).

A la Commission Eradication de la Pauvreté elle a participé à l'élaboration d'un rapport sur les bonnes pratiques importées d'Afrique, en donnant comme exemple le travail d'une Association du Togo. Le rapport souligne la récente Conférence de Moscou sur la petite enfance sous l'égide de l'Unesco qui a fait remarquer l'importance des premières années pour le développement intellectuel de l'enfant. Aujourd'hui, si on ne s'occupe pas de la petite enfance, que cela soit au point de vue éducatif ou santé, et si nous n'aidons pas à développer l'économie de ces pays il sera impossible d'éradiquer la pauvreté. Un enfant qui a faim est un enfant qui ne peut pas bien réussir à l'école donc il faut pousser à la mise en œuvre des OMD (Objectifs de Développement pour le Millénaire) qui ont été signés par tous les Etats membres de l'ONU et dont un des buts est d'éradiquer la pauvreté.

A la Commission de « l'Education Pour Tous » dont les travaux portent sur l'alphabétisation et la Petite Enfance, elle a assisté au colloque et à la remise des prix pour le travail d'ONG s'occupant d'alphabétisation.

A la CPM Développement durable elle a fait participer une personne de la mairie de sa ville, qui travaille sur l'Agenda 21, pour expliquer ce qui a été demandé par les administrés et les réponses qui leurs ont été faites.

A CPM l'Education à la Paix et au Dialogue des Cultures, elle participe à la préparation d'un colloque pour le 10 Mars 2011.

A la CPM Sciences et Ethique, elle participe avec les membres de la commission au recueil des notes de tous les travaux accomplies depuis quelques années pour en faire un livret qui sera distribué aux organismes intéressés.

6.5 - Dans le cadre du Congrès 2010 de l'Alliance Internationale la déléguée de l'AFEM a diffusé la Déclaration « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique du 19 novembre 2010 qui a été adoptée par le Congrès ». Elle a participé aux travaux des Commissions et a noué des contacts avec les associations de femmes de tous les pays et notamment d'Afrique présentes.

Elle a participé à l'organisation le 25 novembre d'une manifestation « contre les violences à l'encontre des femmes » au centre de conférence où le Congrès était hébergé, et où plusieurs autres organisations avaient programmé des Séminaires avec une présence masculine très importante.

Elle a en outre visité deux camps de réfugiées (femmes et enfants Congolais, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda), et a notamment appris les nouvelles violences dont les femmes sont victimes dans les pays d'Afrique.

On notera que Monique Bouaziz est également en charge de la traduction des documents officiels de l'AIF en langue française.

6.6 - Monique Bouaziz participe par ailleurs depuis des années aux travaux de la Commission contre « les Extrémismes religieux » de la Coordination Française Pour le Lobby Européen des Femmes (CELF), qui se sont achevés en 2010 par la Conférence de presse : « Où l'ONU mène -t- elle les Femmes » : *sur les Avancées et Régression des Conventions des Nations Unies* », du 13 janvier 2011 en présence de Sophie Del Corso, membre du ministère des Affaires Etrangères et représentante de la France à la Commission du Statut de la Femme.

6. ACTIVITÉS DIVERSES

Les Coordinations de l'AFEM à l'échelle nationale, ont conduit durant l'année 2010 une riche activité d'information et sensibilisation, de formation, d'interpellation et de collaboration avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration d'instruments législatifs.

Leurs positions et analyses portant sur l'actualité des droits des femmes et les actions et événements organisés dans chaque pays, sont relatés sur le site de l'AFEM. Elles ont apporté leur contribution à l'activité de l'AFEM à l'échelle européenne et diffusé l'information y relative auprès de leurs organisations affiliées, des décideurs politiques et du public.

Nous noterons en particulier que la Coordination italienne de l'AFEM sous l'égide de Teresa Boccia, Présidente de l'AFEM a pris une part active en 2010 à **l'organisation de divers événements qui ont marqué la célébration du Cent - cinquantenaire de la République italienne.**

Par ailleurs, l'AFEM a été représentée par Sophia Spiliotopoulos, membre de son CA à la célébration du **90^{ème} anniversaire de la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes**, affiliée à l'AFEM, qui s'est tenue à Athènes, le 17 décembre 2010. La cérémonie était dédiée à la Professeure Alice Yotopoulos-Marangopoulos, ancienne Présidente de l'Université Panteion, Présidente de la Ligue pendant plusieurs années, Présidente honoraire de l'Alliance Internationale des Femmes, ancienne Présidente de la Commission nationale Hellénique pour les Droits de l'Homme et Présidente de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme. Un grand nombre de personnalités éminentes du monde académique, associatif et politique y ont participé pour rendre hommage à Alice Yotopoulos-Marangopoulos, en tant que juriste et militante pour les droits fondamentaux de renommée internationale, et à la Ligue, qui est toujours en tête du mouvement des femmes en Grèce. L'AFEM y a été représentée par Sophia Spiliotopoulos, membre de son CA, qui y est intervenue pour présenter les campagnes menées par l'AFEM pour l'inclusion de l'égalité des genres et d'autres droits fondamentaux dans la Charte des droits fondamentaux, la Constitution européenne et le traité de Lisbonne, à l'initiative de sa fondatrice et première Présidente Micheline Galabert, en collaboration avec la Ligue et la Fondation Marangopoulos, et en particulier avec la contribution substantielle d'Alice Yotopoulos-Marangopoulos. La représentante de l'AFEM a aussi présenté la Déclaration **« Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique »**, diffusée par l'AFEM conjointement avec la Fondation Marangopoulos. Cette Déclaration a été accueillie très chaleureusement par le nombreux auditoire et a recueilli le soutien de plusieurs ONG y représentées, qui se sont ainsi jointes aux nombreuses ONG qui avaient déjà souscrit à la Déclaration.

6. SYNTHÈSE

Durant l'année 2010, l'AFEM a poursuivi et développé sa stratégie coordonnée d'actions, dont l'objectif est de représenter et défendre les intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et du Partenariat Euromed et dans un cadre transnational informer et sensibiliser à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes ; et ce avec la participation et contribution volontaire de ses membres individuels, associations et plateformes d'associations des pays de l'Europe méridionale et en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée.

L'AFEM a pris une part active aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), des autorités publiques nationales et des organisations de la société civile, et poursuivi ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale, en sa qualité de membre élu: de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, du Conseil d'administration de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes, et du Conseil d'administration du Réseau Euromed-France. L'AFEM a apporté sa contribution à l'activité des plateformes d'organisations européennes et nationales dont elle est membre.

Les mandats nouveaux confiés à l'AFEM témoignent de sa notoriété et de la reconnaissance publique dont elle bénéficie en raison de sa compétence, expertise, représentativité et de sa capacité à mobiliser d'autres OING au niveau européen et national. Ainsi en 2010, la candidature de l'AFEM au Conseil d'administration de l'Alliance internationale des Femmes, a abouti avec succès à la réélection de sa déléguée Monique Bouaziz en novembre 2010. Le mandat de l'AFEM-France représentée par Sophie Dimitroulias au Bureau du Réseau Euromed France a été renouvelé. Nelly Bandarra a été élue au comité de pilotage du Forum permanent de la société civile.

Le nombre de missions de représentation assurées par les membres du CA et leur contribution (communications, interventions) à des événements de première importance sur invitation officielle des institutions européennes et nationales, constitue également un indicateur de l'étendue de l'activité de l'AFEM et de sa reconnaissance publique.

Par ailleurs, **l'activité de l'AFEM sur le plan quantitatif et qualitatif est attestée par :**

1. le nombre, la qualité et la représentativité des personnalités et organisations internationales et nationales qui ont soutenu par leur participation les événements organisés par l'AFEM,
2. le nombre d'actions réalisées par l'AFEM en partenariat avec d'autres ONG internationales et nationales et institutions académiques;
3. le nombre et l'importance des événements officiels organisés par les institutions publiques nationales auxquels l'expertise de l'AFEM a été sollicitée;
4. le nombre de visiteurs du site internet ;
5. le nombre de références aux actions de l'AFEM dans d'autres bulletins d'informations associatifs, sites internet, médias, et publications académiques spécialisées.

En ce qui concerne le nombre approximatif de personnes et associations bénéficiaires (par type de publics), il convient de noter que :

a) les contributions de l'AFEM sur les thèmes susmentionnés ont été présentées à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux Ministres compétents et aux ambassadeurs, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE. Elles ont également été exposées dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen, Agence des Droits fondamentaux de l'UE).

b) les associations qui en ont été bénéficiaires sont :

1. les 413 Organisations internationales Non Gouvernementale (OING) des 47 pays membres du

Conseil de l'Europe membres de la Conférence des OING du COE; 2. les 250 OING des 43 pays membres du Partenariat Euromed ayant participé au Forum civil Euromed ; 3. les associations féminines membres de l'Alliance Internationale des Femmes et des Coordinations nationales de l'AFEM.

*Rapporteuse Sophie DIMITROULIAS, Vice-présidente grecque de l'AFEM,
sous la Présidence d'honneur de Sylvie ULRICH et la Présidence de Teresa BOCCIA.*

Rapport adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM, réunie le 12 mars 2011, à Paris.

Pour des plus amples informations sur l'activité de l'AFEM, v. www.afem-europa.org

AFEM, siège social Maison de l'Europe, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, www.afem-europa.org
